

le Britannia

UN CHANTIER ORGANISÉ POUR LIMITER LES IMPACTS AU QUOTIDIEN



Parce que le Britannia restera occupé pendant les travaux, une organisation spécifique du chantier a été étudiée afin de préserver les conditions de travail des occupants. Phasage, interventions par façade et limitation des nuisances : découvrez les grandes étapes du dispositif prévu.

Comment vont se dérouler les travaux à l'intérieur des bureaux ?

Le projet de rénovation du Britannia a été pensé pour permettre le maintien de l'activité dans un immeuble occupé pendant toute la durée du chantier. Les interventions seront organisées de manière progressive, par trames et par façades, afin de limiter autant que possible l'impact pour les occupants.

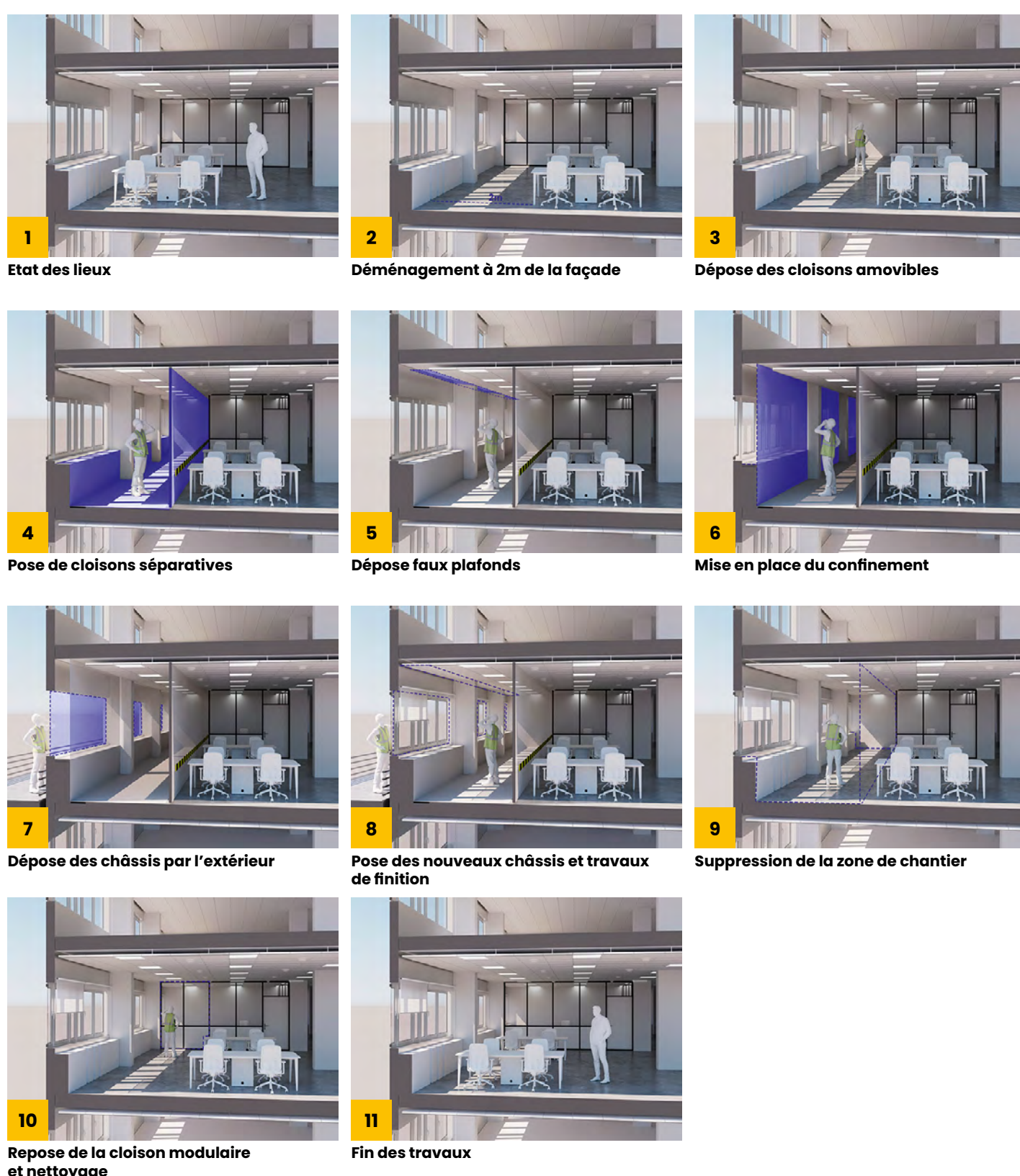
À l'intérieur des lots, les travaux seront concentrés sur une durée d'environ 6 semaines par façade. Une zone temporaire de chantier sera créée le long des fenêtres, sur une bande d'environ deux mètres, afin d'isoler les interventions et de préserver le reste des espaces de travail.

Le chantier test a permis précisément d'ajuster ces méthodes d'intervention afin d'optimiser l'organisation des travaux, limiter les nuisances et maintenir des conditions d'occupation acceptables pendant toute l'opération.

INTERVENTION INTÉRIEURE DES LOTS : 6 SEMAINES

Les travaux entrepris :

- Isolation thermique extérieure.
- Pose de vêtire aluminium en façade.
- Remplacement des châssis en aluminium double vitrage.
- Ouvrants de confort oscillo-battants.
- Stores screen intérieurs.
- Nettoyage et reprise des bétons existants.



Paroles d'occupant...

Rencontre avec Brune Balandrau - Hiptown

Dans cet entretien, Brune Balandrau partage son expérience quotidienne au sein du Britannia et son regard sur la transformation du bâtiment. Nouveaux usages, attentes des entreprises, qualité des espaces de travail, services ou encore mobilités douces : elle explique pourquoi cette rénovation représente selon elle, un véritable levier d'attractivité pour les entreprises et leurs collaborateurs.

[Lire la suite](#)



Une rénovation responsable

Le désamiantage au cœur de la transformation du Britannia !

La rénovation du Britannia s'accompagne d'une étape essentielle : le désamiantage des menuiseries existantes, intégrant des matériaux contenant de l'amiante, couramment utilisés lors de la construction des bâtiments dans les années 1970. Cette intervention, strictement encadrée, constitue un enjeu majeur pour garantir un environnement plus sain, plus sûr et conforme aux exigences actuelles.

Réalisé par des entreprises spécialisées, le désamiantage repose sur des protocoles rigoureux : diagnostics préalables, zones confinées et sécurisées, contrôles réguliers de la qualité de l'air et traçabilité complète des matériaux traités. L'objectif est d'assurer une parfaite maîtrise du chantier tout en protégeant occupants, usagers et intervenants.

Au-delà de son aspect technique, cette opération représente un véritable investissement pour l'avenir du Britannia. Associé à la rénovation énergétique et à l'amélioration du confort du bâtiment, le désamiantage participe à la transformation durable de cet immeuble emblématique de la Part-Dieu, en offrant aux occupants un environnement de travail plus sain, plus performant et plus sécurisé.

QUI CONTACTER, OU TROUVER L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL SUR LES TRAVAUX ?



Sur le site web
www.britannia.fr
et en suivant les FAQ



Formulaire
de contact



En s'inscrivant
sur la newsletter



En s'abonnant
à la chaîne
WhatsApp
du Britannia



En consultant
les futurs affichages
sur site

Pensez à vous inscrire à votre newsletter sur le site [britannia.fr](http://www.britannia.fr)

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. En renseignant votre adresse email, vous acceptez de recevoir nos newsletters et notre politique de confidentialité des données.

le Britannia

Suivez-nous sur : www.britannia.fr

Vous avez reçu cet email d'information en tant que locataires du Britannia.

Les informations contenues dans cette newsletter ont pour seul objet de vous informer, en tant qu'occupant des lieux, de l'organisation générale et du déroulement prévisionnel des travaux. Elles sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, réglementaires, administratives ou d'organisation du chantier.

Ces informations ne constituent ni une garantie de délais, de niveau de nuisance ou de conditions d'occupation ni un engagement contractuel du syndic, du syndicat des copropriétaires ou des entreprises intervenantes. Elles ne modifient en rien les stipulations de votre bail ni les droits et obligations qui en découlent.

Pour toute question relative à vos droits de locataire (loyer, indemnisation, adaptation contractuelle, etc.), vous êtes invité à vous rapprocher de votre bailleur ou de vos conseils habituels. Pour toute question pratique sur l'organisation des travaux, vous pouvez utiliser les canaux de contact indiqués dans la présente newsletter.

